

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DU 24 NOVEMBRE 2010**

**CONVENTION D'AFFERMAGE
DU MUSEE DU FORT DE LA POMPELLE
AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU MUSEE
DE LA POMPELLE**

§§§§§§§§

RAPPORT D'ACTIVITES 2009

SYNTHESE

SOMMAIRE

Rapport d'activités 2009

- Rappel de la mission de service public
- Moyens en personnel
- Situation financière
- Bilan de fréquentation
- Actions menées
- Etat des collections
- Travaux réalisés
- Commission de Contrôle

ANNEXE

- Contrat d'affermage annexe 1
- Comptes 2009
Rapport général et Rapport spécial
du Commissaire aux Comptes pour
l'exercice 2009 annexe 2

CONVENTION D'AFFERMAGE
DU MUSEE DU FORT DE LA POMPELLE
AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU MUSEE
DE LA POMPELLE

§§§§§§§§

SYNTHESE D'ACTIVITES 2009

Rappel de la mission de service public :

La Ville de REIMS a confié la gestion du Musée du Fort de la Pompelle à l'Association de Gestion du Musée du Fort de la Pompelle aux termes d'un contrat d'affermage en date du 17 décembre 2004.

Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2005 pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

La mission du fermier consiste en « l'administration, la gestion, la promotion du Musée du Fort de la Pompelle.

Il participera à la conservation, la valorisation, l'étude et la restauration des collections dans le respect de la vocation première de ce site aménagé pour évoquer l'historique de ce lieu (...) » (article 3 du contrat).

- contrat d'affermage- Cf **annexe 1**

Pour mener à bien cette mission, La Ville de Reims verse au fermier une participation financière annuelle forfaitaire de fonctionnement, revalorisée chaque année de + 1,5% par rapport au montant du versement de l'année précédente. (article 14 du contrat)

► Participation annuelle forfaitaire de fonctionnement :

| 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------|-----------|----------------------|-----------|-----------|
| 170 000 € | 172 551 € | 187 152, 24 € (1) | 177 767 € | 180 433 € |

(1) dont 12 013,24 € correspondant à l'indemnisation du fermier pour fermeture du musée pour une période supérieure à 15 jours en raison de travaux de mise en sécurité réalisés par la Ville de Reims.

► Redevance versée par le fermier à la Ville de Reims :

L'article 14 du contrat d'affermage précise que le fermier doit verser annuellement une redevance au délégataire à hauteur de 5% des droits d'entrée perçus.

En outre, en raison d'activités annexes dont l'exercice lui est autorisé et du fait de son occupation du domaine public, le fermier doit acquitter à la Ville de Reims une redevance annuelle forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 € en application de l'article 9 du contrat.

Moyens en personnel :

Le fermier emploie 6 agents en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps complet.

Deux agents intérimaires (1,5 ETP) assurent les absences pour congés et arrêts maladie.

Un agent qui était en arrêt longue maladie est décédé le 24 décembre 2009.

Situation financière :

Les comptes annuels de l'exercice 2009, arrêtés au 31 décembre, font apparaître un résultat net déficitaire de – 25 204 €.

Le compte de résultat affiche un total produits de 219 058 € et un total de charges de 244 263€.

Pour mémoire, les comptes annuels de l'exercice 2008 faisaient état d'une situation déficitaire de – 32 519 €.

En dépit de la réduction du déficit 2009 par rapport à l'exercice 2008(-7 315 €), et malgré les efforts de gestion du fermier, les comptes de la délégation sont profondément impactés par le désengagement financier, progressif dès la 1^{ère} année de mise en œuvre du contrat puis définitif à compter de 2008, du Conseil Général de la Marne.

Ce nouvel exercice comptable érode une nouvelle fois les capitaux propres du fermier qui passent de 44 415 € à 19 211 €.

En ce sens, le Commissaire aux Comptes , au travers de son rapport 2009, attire l'attention « sur les incertitudes concernant la continuité d'exploitation à terme suite à la perte continue de ressources financières. Le contrat d'affermage ne permettant pas la couverture des dépenses prévisionnelles sur l'ensemble de l'année 2010 la procédure d'alerte a été mise en œuvre ».

Bilan de fréquentation :

La fréquentation, pour l'année 2009, avant-dernière du contrat d'affermage, est de 12 070 visiteurs (15 201 en 2008), soit une baisse de 20,6% de nature à être imputée à une fréquentation plus importante du musée en 2008, année ayant été marquée par la commémoration du 90 ème anniversaire de l'armistice de 1918.

→ - 3131 entrées dont
 -1217 entrées payantes
 et
 -1914 entrées gratuites

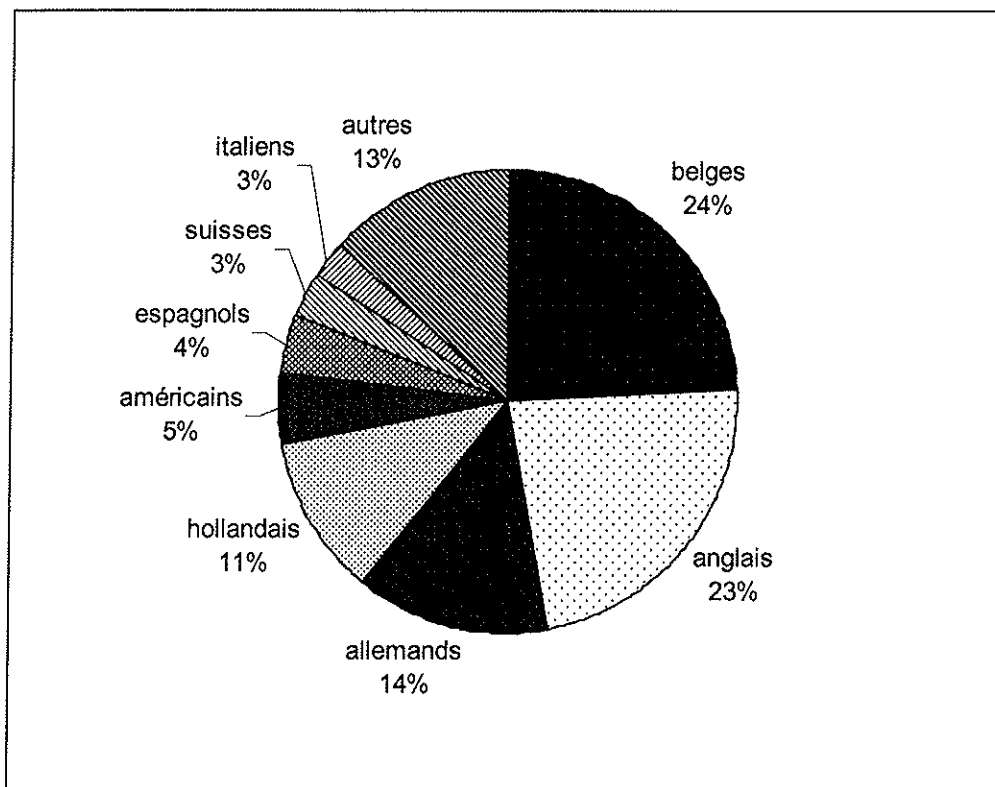
| Année | Nombre de visiteurs | Entrées payantes | Entrées gratuites |
|-------------|---------------------|------------------|-------------------|
| 2004 | 17 602 | 11 757 | 5 845 |
| 2005 | 16 392 (*) | 9 444 | 6 948 |
| 2006 | 13 026 | 7 441 | 5 585 |
| 2007 | 14 251 | 8 012 | 6 239 |
| 2008 | 15 201 | 8 662 | 6 539 |
| 2009 | 12 070 | 7 445 | 4 625 |

(*) en raison de travaux de mise en sécurité des installations électriques réalisés par la Ville de Reims, le musée a connu une période de fermeture du 21 novembre 2005 au 20 mai 2006.

Répartition 2009 :

| Plein tarif | Groupe | ½ tarif |
|---------------|-------------|-------------|
| 6 206 entrées | 977 entrées | 262 entrées |

→ Fréquentation étrangère : 1667 entrées



Tarifs d'entrée :

Depuis janvier 2007 et selon approbation du Conseil Municipal de la Ville de Reims, les tarifs d'entrée, inchangés en 2009, s'établissent comme suit :

| | Tarif |
|--|---------|
| Plein tarif | 4 € |
| Groupe à partir de 20 personnes | 3 € |
| Jeune de 15 à 18 ans | 2 € |
| Enfant jusque 15 ans | gratuit |
| Ecoles Primaires et Collèges de la Marne | gratuit |
| Etudiants | gratuit |

Actions 2009 :

Février 2009 :

Mise en place dans le Musée de la maquette du monument « Aux héros de l'Armée Noire », prêtée par le Musée des Troupes de Marine de Fréjus, pour présentation au public jusqu'au 12 avril 2010.

Mai 2009 :

Participation le 16 mai à la Nuit des Musées (288 visiteurs) avec présentation dans la Salle GOURAUD d'une nouvelle vitrine contenant le mannequin d'une infirmière des services de santé.

Septembre 2009 :

Ouverture exceptionnelle du musée le mardi 15 septembre afin d'accueillir l'Etablissement d'Infrastructure de la Défense de Châlons-en-Champagne (80 personnes)

Participation aux Journées Nationales du Patrimoine les samedi et dimanche 19 et 20 septembre.

Conjointement avec l'Association « Les Amis du Fort de la Pompelle », commémoration le dimanche 27 septembre de la reprise du fort par les Français en septembre 1914.

Novembre 2009 :

Participation aux cérémonies officielles du 11 novembre en présence de toutes les personnalités civiles et militaires avec dépôt de gerbes par Mme la Maire de Reims, les Présidents des Associations « de Gestion du Musée de la Pompelle » et « des Amis du Fort de la Pompelle ».

Gratuité accordée ce jour aux visiteurs (444 visiteurs).

Etat des collections :

Les collections du Musée du Fort de la Pompelle sont la propriété de la Ville de Reims et sont placées, à ce titre, sous la responsabilité d'un conservateur de musée, fonctionnaire territorial représentant la collectivité.

En 2009, aucune acquisition, participant de l'enrichissement des collections, n'a pu être opérée.

Travaux réalisés :

Au cours de l'année 2009, ont été poursuivis les travaux d'étanchéité et de réfection des voûtes de la galerie d'entrée principale.

Ces travaux ont été réalisés par la Ville de Reims.

En septembre 2009, le fermier a, de son côté, changé la pompe immergée du puit qui alimente le Fort en eau (coût : 1 887,29 €).

Commission de Contrôle du Musée :

Conformément à l'article 10 du contrat d'affermage, la Commission de Contrôle du Musée, présidée par l'Adjoint au Maire Délégué, composée des membres de la Commission Culture et assistée par le Conservateur désigné par la collectivité est chargée de veiller à la stricte application du contrat.

En ce sens, la Commission de Contrôle se réunit au moins une fois par an pour entendre le fermier.

Cette Commission a tenu séance le 6 octobre dernier, séance au cours de laquelle

- les membres de la Commission ont pris acte de la situation déficitaire de l'exercice 2009.
- le fermier s'est ouvert d'une demande de majoration de la participation financière annuelle de la Ville de Reims à compter de 2010 afin de rétablir, dans une certaine mesure, l'équation financière initiale du contrat, l'équilibre financier du contrat ayant été gravement affecté par le désengagement financier du Département de la Marne postérieurement à la conclusion du contrat.